

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra du 30 mai au 29 juin 2022. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu annuel du ménage est égal ou moins de 25 000 \$ pour une personne seule ou un couple et égal ou moins de 41 000 \$ pour une famille de 6 personnes ou plus pour obtenir le maximum de la subvention, soit 12 000 \$.

La valeur foncière de la résidence excluant celle du terrain ne doit pas excéder la valeur uniformisée maximale de 120 000 \$ (valeur du bâtiment seulement multipliée par le facteur comparatif inscrits sur l'avis d'évaluation municipale).

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié des programmes RénoVillage ou RénoRégion au cours des dix dernières années.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 29 juin 2022** en remplissant le formulaire à cet effet et **les documents nécessaires à annexer pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2021);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale des revenus pour l'année d'imposition 2021) ainsi que l'avis de cotisation fédéral 2021 de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits ci-dessous, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

RÉSIDENTS	ENDROIT	ADRESSE CIVIQUE	DATES	DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE
Percé	Hôtel de ville	137, route 132 O	30 et 31 mai	Le 29 juin 2022, à 16 heures, à l'adresse suivante : MRC du Rocher-Percé 129, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 101 Chandler (Québec) G0C 1K0
Ste-Thérèse-de-Gaspé	Bureau municipal	374, route 132	1 ^{er} juin	
Chandler	MRC du Rocher-Percé	129, boul. René-Lévesque Ouest	2 et 3 juin	
Port-Daniel — Gascons	Bureau municipal	494, route 132	6 et 7 juin	
Grande-Rivière	Hôtel de ville	108, rue Hôtel-de-Ville	8 et 9 juin	

Vous pouvez vous procurer le formulaire à compter du 30 mai 2022 auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>.

Pour un rendez-vous ou toute information supplémentaire, vous pouvez joindre madame Lison Beauchamp au 418 689-3298 ou mrc@rocherperce.qc.ca.

Donné à Chandler, ce 4^e jour de mai 2022 (04.05.2022)

Christine Roussy
Directrice générale et greffière-trésorière